
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 27 mars 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole
M. Claude Carrette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Martin Prud'homme, Directeur général adjoint – Sécurité urbaine et conformité
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 0418

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 mars 2024 en retirant les points 12.001 à 12.004, 20.016 et 20.023 et en ajoutant les points 20.026, 40.008, 50.001 et 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0419

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bernier & Crépeau (1988) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement de deux fourgons utilitaires allongés, toit surélevé pour métier ARSO-Aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 431 137,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20093;
- 2- d'autoriser une dépense de 86 227,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1247567002

CE24 0420

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 463 194,62 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal dans le cadre des contrats accordés à Opsis gestion d'infrastructures inc. et Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 5 095 140,80 \$ à 5 558 335,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1247157004

CE24 0421

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 177 538,12 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302) majorant ainsi le montant total du contrat de 793 983,10 \$ à 971 521,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 507,63 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Services d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1247157002

CE24 0422

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 22 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'analyse en laboratoire, principalement destinées à la réalisation de tests bactériologiques sur différents types d'échantillons provenant de diverses matrices ainsi que pour la rédaction de rapports, pour une somme maximale de 782 555,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20289;
- 2- d'autoriser une dépense de 78 255,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bureau Veritas Canada (2019) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1246987001

CE24 0423

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et d'autoriser une dépense additionnelle de 65 949,66 \$, taxes incluses, pour l'impression et la distribution porte-à-porte des avis de dépistage du plomb dans le cadre du contrat accordé à Prestige Média inc. (DB239883002), majorant ainsi le montant total de 65 949,66 \$ à 131 899,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1249883002

CE24 0424

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bio-Contrôle Arboricole inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour l'exécution des travaux de services d'injection de frênes sur les domaines public et privé en 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 362 673,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20288;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Bio-Contrôle Arboricole inc.	Contrat 1 – Lot 1 – Domaine public	109 111,28 \$
Bio-Contrôle Arboricole inc.	Contrat 2 – Lot 2 – Domaine public	172 002,60 \$
Bio-Contrôle Arboricole inc.	Contrat 3 – Lot 3 – Domaine privé	39 277,76 \$
Bio-Contrôle Arboricole inc.	Contrat 4 – Lot 4 – Domaine privé	42 282,06 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 36 267,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 54 401,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bio-Contrôle Arboricole inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1246505001

CE24 0425

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement d'un fourgon pour l'activité « labo-informatique », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 950,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20230;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 990,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1247567005

CE24 0426

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser des dépenses additionnelles, pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, sable et compost dans le cadre des contrats accordés pour les lots 1,2,3 et 4 à Matériaux Paysagers Savaria ltée (CM21 0417);

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)	Montant additionnel (taxes incluses)	Majoration (taxes incluses)
Matériaux Paysagers Savaria Itée	Lot 1	2 447 294,91 \$	815 764,97 \$	3 263 059,88 \$
Matériaux Paysagers Savaria Itée	Lot 2	107 987,74 \$	35 995,91 \$	143 983,65 \$
Matériaux Paysagers Savaria Itée	Lot 3	142 926,14 \$	47 642,04 \$	190 568,18 \$
Matériaux Paysagers Savaria Itée	Lot 4	100 028,25 \$	33 342,75 \$	133 371 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1244983001

CE24 0427

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser des dépenses additionnelles, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac dans le cadre des contrats pour les lots 2,3,4,5 et 6 accordés à UBA inc. (CM23 0533);

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)	Montant additionnel (taxes incluses)	Majoration (taxes incluses)
UBA inc.	Lot 2	115 149,99 \$	103 704,08 \$	218 854,07 \$
UBA inc.	Lot 3	398 264,20 \$	358 676,74 \$	756 940,94 \$
UBA inc.	Lot 4	173 566,26 \$	156 313,78 \$	329 880,04 \$
UBA inc.	Lot 5	420 077,26 \$	378 321,58 \$	798 398,84 \$
UBA inc.	Lot 6	267 268,59 \$	190 154,64 \$	457 423,23 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1244983002

CE24 0428

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Garage Deguire inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'entretien et de réparation du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Service de gendarmerie, secteur ouest, pour une somme maximale de 173 688,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20343;

- 2- d'autoriser une dépense de 34 737,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1247567006

CE24 0429

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 137 254,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510103;
- 2- d'autoriser une dépense de 413 725,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 220 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1247231004

CE24 0430

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 68 390 \$ à la Ville afin de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'annexe A du protocole d'entente, et devant être complétés avant le 15 décembre 2024, soit :
 - Étude sur la faisabilité d'utiliser le fleuve Saint-Laurent comme gisement thermique
 - Étude sur le potentiel de valorisation de la chaleur des eaux uséeset ce, dans le cadre du programme Étude : Récupération d'énergie ou système énergétique de quartier du Fonds Municipal Vert (FMV), le tout selon les termes et conditions stipulés à la convention d'aide financière;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses, équivalent aux revenus additionnels, au budget du Bureau de la transition écologique et de la résilience afin de couvrir les coûts admissibles prévus au programme;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1249492001

CE24 0431

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un acte d'échange de terrains par lequel la Ville de Montréal cède à 9387-4899 Québec inc. le lot 1 341 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 237 mètres carrés, et 9387-4899 Québec inc. cède à la Ville le lot 6 438 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant la même superficie, pour fins de ruelle, le tout sans soulte;
- 2- de fermer et retirer du domaine public le terrain Ville portant le numéro de lot 1 341 293 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1219245003

CE24 0432

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2024, des espaces dans la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, située au 12 011, boulevard Maurice-Duplessis, pour ses besoins de radiocommunication, moyennant un loyer total de 213 148,23 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1246025004

CE24 0433

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'Association francophone pour le savoir (Acfas) pour le projet La preuve par l'image, édition 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1246157001

CE24 0434

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent, à même le budget de fonctionnement, totalisant la somme de 52 400 \$, soit un montant de 24 700 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et un montant de 27 700 \$ à la Direction chrétienne inc. « Innovation Jeunes » pour l'année 2023;
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et les conditions du versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'autoriser la directrice des bibliothèques du Service de la culture, à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1237585001

CE24 0435

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 57 774,39 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1245440001

CE24 0436

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 36 504 \$ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son projet de promotion de la culture francophone et de valorisation de la langue française dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC/Ville 2021-2024 (EDCM);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1248488002

CE24 0437

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ à Montréal arts interculturels (MAI), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM), pour le Programme d'accompagnement aux artistes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1248488001

CE24 0438

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal en soutien à sa mission, pour l'année 2024, dans le cadre du budget de la Direction générale, Bureau des relations gouvernementales et municipales pour les relations avec les peuples autochtones;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1245483001

CE24 0439

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 30 000 \$ à Vivre en Ville afin de contribuer à la réalisation de l'étude sur le marché locatif du Registre des loyers pour l'année 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1248146001

CE24 0440

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 750 000 \$ à la Société des marchés publics de Montréal, pour une période allant de 2024 à 2027, pour la réalisation d'activités structurantes pour le secteur bioalimentaire montréalais;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1247956001

CE24 0441

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'entente entre le ministre de la Sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF) pour 2023-2026, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2023;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 4 500 000 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 2 625 000 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;
- 4- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé civil de trois postes (un agent de recherche, un préposé au soutien administratif et un préposé aux renseignements policiers) et d'autoriser la création de six postes temporaires civils (trois agents de recherches et trois préposés aux renseignements policiers), pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026;
- 5- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1244336001

CE24 0442

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'avenant n° 1 (prolongation de deux ans) à l'entente entre la Ville de Montréal et le ministre de la Sécurité publique (MSP) pour que les quatre centres de détention du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) puissent offrir des services de visiocomparutions sept jours par semaine en plus d'activités judiciaires parallèles (parloir pour avocats et clients, détention prolongée jusqu'à l'audition, traitement administratif de multiples formulaires de libération);
- 2- d'autoriser la réception d'une contribution financière supplémentaire de 529 650 \$ pour les périodes 2024-2025 et 2025-2026;
- 3- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1244336002

CE24 0443

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Montréal a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 8 avril 2021 au 8 octobre 2022;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Montréal transmet au ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
 - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
 - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Montréal s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1248698001

CE24 0444

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à débiter ses travaux de construction d'un nouvel édicule pour la future station de métro Anjou, dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue, sur le lot 1 114 430 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de la Ville de Montréal, adresse civique 7751, boulevard Louis-H.-Lafontaine, dans l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1240222001

CE24 0445

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les projets retenus en 2024 dans le cadre de l'appel à projets du programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics;
- 2- d'autoriser le virement des crédits nécessaires à la réalisation, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1248906001

CE24 0446

Il est

RÉSOLU :

de nommer ou de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de membres désignés par le comité exécutif de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM), pour la période indiquée en regard de chacun d'eux :

- Nommer M. Sterling Downey en remplacement de M. Peter McQueen pour une période d'un an;
- Renouveler le mandat de Mme Valérie Patreau pour une période d'un an;
- Renouveler le mandat de Mme Anne-Marie Sigouin pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1243376003

CE24 0447

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le renouvellement de mandat de M. Ziad Haddad à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un second mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1247939001

CE24 0448

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer comme commissaires supplémentaires, pour une période d'un an, les personnes suivantes :
 - Bruno Bergeron, urbaniste;
 - Bruno-Serge Boucher, consultant démocratie participative;
 - Pierre-Constantin Charles, conseiller en planification et développement;
 - Helen Finn, médiatrice;
 - Lise Gagné, architecte;
 - Pierre Gauthier, professeur agrégé;
 - Christian Giguère, consultant;
 - Judy Gold, anthropologue;
 - David Hanna, professeur titulaire retraité, Département d'études urbaines et touristiques;
 - Marie Claude Massicotte, architecte paysagiste senior;
 - Danielle Sauvage, gestionnaire culturelle;
 - Luba Serge, urbaniste;
 - Francine Simard, chercheure;
 - Arlindo Vieira, avocat;
- 2- de fixer leur rémunération à 650 \$ par jour pour les commissaires et à 850 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1245487003

CE24 0449

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le financement de 1 673 570 \$, taxes incluses, afin de défrayer les coûts d'aménagement du système d'éclairage d'un terrain sportif situé sur le site de la nouvelle école secondaire dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1248315001

CE24 0450

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une contribution financière de 75 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, conformément l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1234465007

CE24 0451

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de budget revenus/dépenses de compétence d'agglomération en contrepartie d'un budget revenus/dépenses de compétence municipale pour un montant de 900 000 \$ en 2024 afin d'accorder des mandats de services professionnels externes en lien avec le projet de réaménagement de la rue Jean-Talon Est ;
- 2- d'imputer ce virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1241019001

CE24 0452

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer M. Doug Hurley, maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1249452008

CE24 0453

Mme Maja Vodanovic déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement à l'amiable du recours en garantie de la Ville de Montréal entrepris contre Cormier, Cohen, Davies, Architectes, Fichten Soiferman et Associés architectes, Olivier Pearl Poddubiuk et Associés Architectes, Egli Gallaccio Palanca inc., Pageau, Morel inc. et Vinci Consultants inc. à la suite de la notification de la demande introductive d'instance de Groupe Geysler inc. contre la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la cheffe de la division du Litige contractuel de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, à signer tous les documents à cet effet pour la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1248961001

CE24 0454

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente à l'effet que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (ci-après : le CIUSSS) versera à la Ville de Montréal la somme de 1 150 000 \$ dont 696 000 \$ (portant intérêt au taux de 5 % à compter du 1^{er} décembre 2019) reste à payer, plus les frais d'experts de la Ville au montant de 20 475,58 \$, sans intérêt, le tout à titre d'indemnité finale et totale de l'expropriation du lot 2 580 713 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, par le CIUSSS, pour la réalisation du projet de modernisation et d'agrandissement de l'Hôpital de Verdun;
- 2- d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer un reçu quittance pour finaliser l'entente intervenue dans le présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1240326001

CE24 0455

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 19, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Beaumont / Beaubien Ouest », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 10 octobre 2023 au 11 juillet 2025;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 20, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « SRB-PielX Phase 2 », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 5 septembre 2023 au 31 décembre 2027;
- 3- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 21, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « De la Montagne / William », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 10 octobre 2023 au 30 avril 2025;
- 4- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 22, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Saint-Paul Ouest phase3A », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 1^{er} avril 2024 au 30 avril 2025;
- 5- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 23, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Pierrefonds Phase 2 », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 19 février 2024 au 30 novembre 2025;
- 6- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 23-013), l'ordonnance numéro 24, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Rose-de-Lima / Saint-Antoine Ouest », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 1^{er} août 2023 au 30 juin 2025;
- 7- d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement établissant le programme de subvention forfaitaire aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG23-013), l'ordonnance numéro 3-1, jointe au présent dossier décisionnel, pour modifier l'ordonnance 3 qui précise la date de fin des travaux dans le secteur Sainte-Catherine (Hochelaga-Maisonneuve).

Adopté à l'unanimité.

40.001 1241573001

CE24 0456

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 82, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Waverly / Beaubien Ouest (Parc des Gorilles) », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 26 janvier 2023 au 17 mars 2025;

- 2- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 83, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Beaumont / Beaubien Ouest », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 10 octobre 2023 au 11 janvier 2026;
- 3- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 84, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « SRB Pie-IX Phase 2 », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 5 septembre 2023 au 30 juin 2028;
- 4- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 85, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Saint-Paul Ouest Phase 3A », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 1^{er} avril 2024 au 30 octobre 2025;
- 5- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 86, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « De la Montagne / William », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 10 octobre 2023 au 30 octobre 2025;
- 6- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 87, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Pierrefonds Phase 2 », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 19 février 2024 au 30 mai 2026;
- 7- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043), l'ordonnance numéro 88, jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « Rose-de-Lima / Saint-Antoine Ouest », à partir du 3 avril 2024, pour la période des travaux allant du 1^{er} août 2023 au 30 décembre 2025;
- 8- d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG18-043), l'ordonnance 59-2, jointe au présent dossier décisionnel, pour modifier l'ordonnance 59 qui précise la date de fin des travaux dans le secteur Sainte-Catherine (Hochelaga-Maisonneuve).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1231573006

CE24 0457

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement du conseil municipal sur la circulation et le stationnement (C-4.1), l'ordonnance 18, jointe au présent dossier décisionnel, visant à établir et à modifier des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus sur le boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1244368002

CE24 0458

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 644 000 \$ pour le projet de la transformation de la mobilité au parc Jean-Drapeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1247862005

CE24 0459

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer le centre Hortense-Duclos, situé au 5597-5599, rue Laurendeau, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1244521001

CE24 0460

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 1605, adopté le 5 février 2024 par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1248986002

CE24 0461

Il est

RÉSOLU :

d'adopter, en vertu du « Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement, d'urbanisme et de patrimoine (15-077) » ainsi que de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, une résolution confirmant le refus de l'autorisation pour le projet de remplacement partiel du parement en façade d'une conciergerie située au 3440, avenue Ridgewood, du lot 2 174 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1247407001

CE24 0462

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la réorganisation administrative de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général à assurer la mise en place de la réorganisation au plus tard le 15 juin 2024, sous réserve de l'adoption du nouveau Règlement sur les services par le conseil municipal;
- 3- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les services (22-017) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1244124001

CE24 0463

La vice-présidente du comité exécutif, Mme Caroline Bourgeois, déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal pour les années 2024 et 2025.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1245010001

CE24 0464

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination sans appel de candidatures de Peggy Bachman à titre de directrice générale adjointe - Habitation et économie, dans la fourchette salariale FM14, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, à compter de l'adoption du Règlement modifiant le règlement sur les services (22-017), au conseil municipal du 13 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1247520001

CE24 0465

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1249415001

CE24 0466

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt, conformément au Règlement 07-053, du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1248327001

CE24 0467

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus du 1^{er} au 31 janvier 2024, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1249600003

Levée de la séance à 11 h 06.

70.001

Les résolutions CE24 0418 à CE24 0467 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville